

**PROGRAMME DES « RENDEZ-VOUS TACTICS », CONSACRÉS AU  
DECRYPTAGE DES ENJEUX DE LA FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE**

**Au salon de l'agriculture du 22 février au 2 mars 2025**

Date	« Rendez-vous Tactics »	Intervenants
<p>Lundi 24 février</p> <p>12h30</p>	<p><b>L'information du consommateur à l'épreuve de la concurrence déloyale</b></p> <p>Cette table ronde a pour objet de s'interroger sur la notion d'information loyale et son appréhension très concrète par les tribunaux de commerce.</p> <p>Parmi les sujets qui seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion d'information loyale à travers des exemples récents tirés de l'actualité (notamment les dénominations végétales, le nutri-score, l'origine des produits et les comparateurs) ;</li> <li>- l'action en concurrence déloyale (fonctionnement et limites) ;</li> <li>- l'action en concurrence déloyale en l'absence d'une information déloyale</li> <li>- comment anticiper le risque</li> </ul>	<p><b>Marie CHAUSSEMIER</b> Responsable des affaires réglementaires R&amp;D et Marketing, Les Maîtres Laitiers du Cotentin</p> <p><b>Magali JALADE</b> Directrice des affaires publiques et juridiques, Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)</p> <p><b>Laureline L'HONNEN-FROSSARD</b> Directrice des affaires publiques et juridiques, Union des marques</p> <p><b>Emmanuel TREUIL</b> Directeur du Droit Alimentaire et de la Nutrition, Savencia</p> <p><b>Julia BOMBARDIER</b> Avocate, Tactics</p>
<p>Mardi 25 février</p> <p>12h30</p>	<p><b>Information du consommateur et conformité des produits : des pouvoirs de la DGCCRF au risque pénal</b></p> <p>Cette table ronde sera consacrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux pouvoirs d'enquête et de sanction de la DGCCRF ;</li> <li>- à la procédure devant les juridictions répressives (en ce compris la question des alternatives aux poursuites) ;</li> <li>- ainsi qu'aux sanctions et aux dernières évolutions constatées.</li> </ul>	<p><b>Odile CLUZEL</b> Sous-directrice des produits et marchés agroalimentaires, DGCCRF</p> <p><b>Alexandra SAVIE,</b> Magistrate détachée, ancienne vice-procureure de la section de lutte contre la délinquance économique et sociale-pôle de santé publique, du parquet de Paris</p> <p><b>François VIGUIER,</b> Secrétaire général, Fédération du Whisky de France</p> <p><b>Julia BOMBARDIER</b> Avocate, Tactics</p>
<p>Mercredi 26 février</p> <p>12h30</p>	<p><b>Situation géopolitique et impact sur le secteur agroalimentaire,</b> à travers notamment l'exemple de la mer Rouge</p>	<p><b>Cyrille P. COUTANSAIS</b> Directeur du département Recherches, Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine (CESM), auteur de « La mer - une infographie », CNRS-éditions, 2023</p> <p><b>CC Hugues de BARMON</b> (Stagiaire Ecole de Guerre, Marine)</p> <p><b>Jean-Marie SERONIE</b> Agroéconomiste indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture</p> <p><b>Julia BOMBARDIER,</b> Avocate, Tactics</p>

<p>Jeudi 27 février</p> <p>12h00</p>	<p><b>Droit de la concurrence et systèmes de notation</b></p> <p>Cette table ronde sera consacrée aux systèmes de notation visant à informer les consommateurs sur les caractéristiques (notamment liées au développement durable) des produits et services de consommation à l'aune de l'avis 25-A-01 de l'Autorité de la Concurrence du 9 janvier 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comment est apprécié ce nouveau paramètre de concurrence ?</li> <li>➤ Quel rôle pour les organisations professionnelles dans la création et la mise en place d'un système de notation ?</li> </ul>	<p><b>Morgane CURE</b> Rapporteuse-Economiste, Autorité de la Concurrence</p> <p><b>Mathilde POULAIN</b> Economiste, Autorité de la Concurrence</p> <p><b>Francis AMAND</b> Consultant et Counsel, Tactics, Ancien médiateur des relations commerciales agricoles</p> <p><b>Thomas PICOT</b>, Avocat, Tactics</p> <p>Les étudiants du <b>Master II Droit et contentieux de l'Union européenne de l'Université Paris II</b> (Panthéon-Assas)</p>
<p>Vendredi 28 février</p> <p>12h30</p>	<p><b>Les relations entre fournisseurs et distributeurs: bilan des lois EGALIM et perspectives</b></p> <p>La loi « Egalim 3 » du 30 mars 2023 est venue compléter les dispositifs de régulation et de transparence introduits par Egalim 1 et Egalim 2 dont l'objectif était d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.</p> <p>Dans un contexte de crise des agriculteurs, cette table ronde sera notamment l'occasion d'évoquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bilan 2025 des négociations commerciales ;</li> <li>- la mobilisation des différents outils mis à la disposition des acteurs et les diverses perspectives d'amélioration ;</li> <li>- le recours aux mécanismes alternatifs de règlement des litiges</li> </ul>	<p><b>Diane AUBERT</b> Directrice des affaires publiques (FEEF)</p> <p><b>Marie BUISSON</b> Directrice juridique de l'Association Nationale des Industries alimentaires (ANIA)</p> <p><b>Thierry DAHAN</b> Médiateur des relations commerciales agricoles</p> <p><b>Daniel DIOT</b> Secrétaire général, Institut de liaisons des entreprises de consommation (ILEC)</p> <p><b>Yannick FIALIP</b> Président de la commission économique nationale, FNSEA</p> <p><b>Francis AMAND</b> Consultant et Counsel, Tactics, Ancien médiateur des relations commerciales agricoles</p> <p><b>Julia BOMBARDIER</b> Avocate, Tactics</p> <p><b>Loraine DONNEDIEU de VABRES-TRANIE</b> Avocate, Tactics</p>

### Rendez-vous sur notre stand !

Porte de Versailles, **Pavillon 4** destiné aux services et métiers de l'agriculture,  
**Allée F n°044.**

Contact : [jbombardier@tactics.law](mailto:jbombardier@tactics.law)